

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

Le conseil municipal dûment convoqué le 16 septembre 2025 s'est réuni en mairie, le jeudi 25 septembre, à 18 h 30, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Youenn Boudier, Chantal Cloître, Patrice Guillet, Valérie Jouan.

Excusés : Sylvain Charbonnier, procuration à Alexis Manac'h.
Dominique Coadour, procuration à Marie-Noëlle Jaffré.
Gilbert Berrou, procuration à Valérie Jouan.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré.

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 02/07/2025.

1 Vote des subventions aux associations

Cf tableau.

2 Convention de prestation mutualisée proposée par le CDG29 au titre de la protection des données (RGPD et Cybersécurité) pour 2026-2028

Mr le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation pour toutes les collectivités publiques de désigner un délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour permettre aux collectivités territoriales de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service et accompagne les collectivités sur ce sujet depuis de nombreuses années. A compter de 2026, l'actuelle prestation (qui se termine fin 2025), sera remplacée par une **offre globale** « protection des données » qui intègre à la fois la conformité RGPD et la **cybersécurité**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette nouvelle prestation de service « protection des données » proposée par le CDG29 à compter du 1^{er} janvier 2026 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

3 Le point sur les travaux et projets en cours

Aménagement de l'espace Guillou en centre bourg :

Reste à réaliser le béton lavé, la remise à niveau du tampon (puisard eaux pluviales), la mise en place des points lumineux (éclairage public). La végétalisation se fera en octobre.

Eclairage public :

Les travaux de remplacement des équipements d'éclairage public réalisés par l'entreprise Le Du, pour un passage au « tout LED » dans le bourg, sont sur le point d'être achevés.

Enrobés section D.36 Bellevue :

Travaux prévus 1^{ère} semaine d'octobre par l'entreprise Colas.

Marquages au sol dans le centre bourg :

La résine et les peintures sont réalisées, un devis est en cours d'élaboration pour la partie sud du bourg.

Signalétique dans le bourg et en périphérie :

Suite à la réunion du 11 juillet dernier avec l'entreprise Sigma Systems, le projet a été réactualisé.

Après discussion, le conseil municipal décide du choix des couleurs des lames et mâts à mettre en place. Les lames seront blanches, les mâts gris (gris RAL 7016) et les textes en gris (S5850B).

Le conseil municipal se prononce par 7 voix pour et 3 contre pour le choix de ces couleurs et autorise le Maire a signé le devis de la société Sigma Systems pour un montant de 13 386,57€ HT soit 16 063,88€ TTC.

Abords de l'église :

Mr le Maire informe le conseil que Mme Claudic, architecte paysagiste de l'entreprise Cità terra, lui a fait part de sa demande de rendez-vous avec Mr Sénéchal Architecte des Bâtiments de France pour lui soumettre une proposition de projet d'aménagement des abords de l'église.
Elle sera présente en mairie le 2 octobre.

4 Achat d'un tracteur

Suite à la décision d'effectuer l'achat d'un nouveau tracteur, différents devis ont été demandés. Après concertation avec le principal utilisateur et plusieurs essais effectués, en collaboration avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) le choix d'un tracteur CLAAS ARION 420 M a été retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le maire à signer le devis de l'UGAP, conformément à l'offre commerciale proposée par la société CLAAS d'un montant de 93 120.06€ HT, soit 111 744.07€ TTC, avec une option complémentaire comprenant un siège basse fréquence pour la somme de 1 120.00€ HT.

5 Demande d'un particulier relative à une servitude de passage sur le domaine public (raccordement à l'assainissement non collectif)

Mr le Maire fait part aux élus d'une demande d'autorisation de travaux sur le domaine public présentée par Mr Pierre Jean Bernard, 13 Kerhornou à Brennilis, dans le but de permettre le raccordement de son habitation principale à une installation d'ANC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré se déclare favorable à cette demande, sous réserve d'une remise en état de la chaussée à l'issue de ces travaux.

6 Adhésion de Monts d'Arrée Communauté au syndicat mixte Bretagne Mobilités

La compétence organisation de la mobilité est gérée par la communauté de communes. Lors du conseil communautaire du 25 février 2025, MAC a décidé

d'adhérer au syndicat mixte Bretagne Mobilités. Cette décision doit être validée par les communes membres de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'adhésion de MAC au syndicat mixte de Bretagne Mobilités.

7 Procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence Eau Potable et de la compétence Assainissement Collectif de la commune-Autorisation de signature

Mr le Maire donne connaissance au conseil de ce PV (dossier de 11 pages), et plus particulièrement de l'article 2 « consistance des biens et ressources liées aux actifs » en matière d'eau potable et d'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment les procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences «Eau Potable» et «Assainissement Collectif» et constatant le transfert des emprunts, des subventions et des résultats budgétaires.

8 Questions diverses :

PPMS anti intrusion école/cantine

Après examen des différents devis et avis du gendarme référent, l'entreprise Chubb Delta est retenue pour l'installation d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité à l'école pour un montant de 1800.00€ HT, et à la cantine 1100.00 € HT. Le coût du contrat de maintenance s'élevant à 20.00€ HT/mois par installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Chubb Delta.

Pacte Finistère 2030 volet 1, programme2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Pacte Finistère 2030, volet 1 pour l'année 2026.

Eclairage du stade

Suite à la demande de l'association Rugby Ar Fouilhez Menez Are, utilisateur de l'ancien terrain de foot, un devis de réhabilitation de l'éclairage a été demandé au SIECE. Le montant du devis s'élève à 5917.88€ HT, soit 7101.46€ TTC. Le coût du branchement par ENEDIS serait de 1684.80€ TTC en sus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement pour la remise en état de l'éclairage au stade par 8 voix pour et 2 abstentions.

Le montant total de l'opération s'élevant à 8786.26€ TTC.

Eglise

Nouveau contrat de maintenance des installations campanaires (cloches, Paratonnerre, etc...) proposé par Macé Entreprises, société ayant réalisé les installations lors de la dernière tranche de travaux sur l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le contrat de maintenance des installations campanaires par Macé Entreprises pour un montant annuel de 110.00€ HT.

GAEC Rivoal (La Feuillée)

Notre territoire communal étant compris dans le rayon d'affichage prévu par la réglementation sur les installations classées, l'avis du conseil municipal est demandé sur l'extension de l'élevage de vaches laitières du GAEC Rivoal passant de 150 à 200 vaches laitières et moins de vaches allaitantes.

Ayant pris connaissance de la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les ICPE, présentée par le GAEC Rivoal, pour la régularisation de l'extension de son élevage de vaches laitières au lieu-dit Roz an Eol en La Feuillée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, se déclare favorable à ce projet de régularisation d'extension.

Informations :

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 8 novembre 2025 au Youdig.

Une journée citoyenne « nettoyage du cimetière » se tiendra avant La Toussaint.
Date à préciser.

Cité Ker-Elez : Attente d'un relevé hypothécaire du notaire.

Ti Ar Boudiged : Une réunion s'est tenue le 29 juillet en mairie, dans le cadre du projet de valorisation des « Coups de Cœur Archéo » sur la destination Cœur de Bretagne pour une mise en valeur du site.

Camping municipal : Des problèmes d'assainissement sont survenus cet été au camping, cela a nécessité l'intervention « des Vidangeurs Bretons » à plusieurs reprises. De gros travaux sont à prévoir mais ne peuvent pas être mis en œuvre avant 2026.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Subventions aux Associations pour l'année 2025

Parents Elèves	500€
Arrée Country	300€
Anciens Combattants	300€
Club LES KORRIGANS	300€
Société de Chasse	300€
Comité des fêtes	300€
Entente Monts d'Arrée HANDBALL	150€
Entente Sportive Berrien Huelgoat	100€
Association Solidaire "des problèmes des solutions"	50€
APPMA Huelgoat	50€
Entraide Solidarité EHPAD Huelgoat	100€
Solidarité PAYSANS	50€
AFM téléthon Gouesnou	50€
Dernières Cartouches de Carhaix	50€
Groupeement des Agriculteurs Biologiques du Finistère	50€
Bibliothèque Sonore du Finistère	50€
ADAPEI Quimper personnes handicapées mentales	50€
Gourinoise contre le Cancer	50€
ADMR	A définir
Association Héritage culturel de Brasparts	50€
Amicale pour le don du sang Carhaix et sa région	30€
Les Chiens guide d'Aveugles du Finistère	50€
Chorale de l'Arrée	100€
Forme et détente Huelgoat	150€
Radio Kreiz Breizh	30€
RAOK	50€
Gymnastique Scrignac	100€